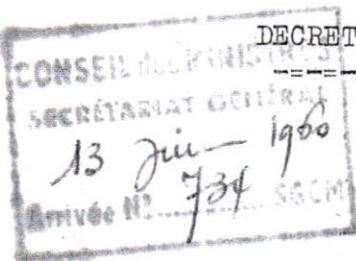


REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--:--

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

--:--:--



DECRETS DU PREMIER MINISTRE

N° 145 /PCM/SGCM

SOMMAIRE :

Matinée du 13 JUIN
1960 chômée. -

--:--:--

VU la Constitution ;

VU la Décision du Conseil des Ministres en date du
10 JUIN 1960 ;

D E C R E T E

ARTICLE 1er : La matinée du Lundi 13 JUIN 1960 sera chômée et payée dans le Secteur Public et dans le Secteur Privé sur tout le Territoire de la République du Dahomey.

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

PORTO-NOVO, le 11 JUIN 1960

Pour LE PREMIER MINISTRE absent,
Le Vice-Premier Ministre,


OKE ASSOGBA

AMPLIATIONS :

Original	1
J.O.R.D.	1
Tous Ministres	15
Subdivisions-Cercles	40
SGCM.	5
Syndicats	10
Radio	2
Assemblée	1
Hausaire	1
Chambre de Commerce	6
MINAICOOP	3